

I. Nature et culture

A. L'homme et l'animal



1. La culture, une spécificité humaine ?

Il faut bien distinguer deux sens du mot *nature*. Au sens large, *tout* est naturel, tout fait partie de la nature : toute chose, y compris l'homme, est régie par les lois naturelles universelles (lois de la physique, de la chimie, de la biologie). Au sens étroit, la nature s'oppose à la culture, à tout ce qui relève de l'homme, à tout ce qui est *artificiel*.

Il est assez facile de distinguer le naturel du culturel. Lorsqu'on se promène dans la nature, on repère très facilement un tas de cailloux qui a été fait par l'homme, ou une figure géométrique tracée dans le sable. Nous devinons instinctivement que nous avons affaire à un produit culturel.

Mais les animaux aussi produisent des objets. La difficulté de distinguer la culture de la nature est accrue par l'existence de formes de cultures animales. Un ornithologue a montré, par exemple, que les moineaux de New York ont un langage qui varie d'un quartier à l'autre de la ville. Quel est donc le caractère essentiel de la culture ? Et faut-il limiter la culture à ce qui relève de l'homme ?

Mais qu'est-ce qui distingue l'homme de la nature ? Beaucoup de choses : le langage, la technique, la religion, l'art, etc. On peut même chercher dans l'un ou l'autre de ces critères le point de départ historique de l'humanité. Certains font commencer l'humanité avec l'usage des outils (pierre taillée), d'autres avec l'art primitif (Lascaux), d'autres avec les premiers rites funéraires, d'autres encore avec le langage, etc. Sans trancher la question, remarquons que ces différentes dimensions de la culture – que nous aborderons dans les prochains cours – semblent toutes relever de l'intelligence : il est vraisemblable que ce soit au moment où l'esprit de l'homme a atteint un certain développement que le langage, la technique, l'art, la religion et même la pudeur sont apparus, comme les produits naturels de cet esprit. Le mythe d'Adam et Eve illustre cette idée : c'est après avoir croqué dans le fruit de l'arbre de la connaissance qu'Adam et Eve prirent conscience de leur nudité. Et on peut voir dans la feuille de figuier le point de départ de la culture. D'un point de vue plus scientifique, Lévi-Strauss soutient que le tabou de l'inceste constitue le point de départ de toute culture.

2. La prohibition de l'inceste : la rupture entre nature et culture

Lévi-Strauss a donné une réponse très nette à la question de la distinction entre nature et culture. Cet anthropologue français avait précisément pour but d'étudier l'homme, de découvrir la nature humaine. Mais contrairement au philosophe, qui croit pouvoir atteindre ce but par la seule introspection ou la seule analyse logique, la méthode de l'anthropologue consiste à étudier les hommes concrets, dans toute leur diversité empirique, car, comme disait Rousseau, il faut d'abord connaître les différences pour pouvoir découvrir les similitudes et donc ce qui relève de l'universelle nature humaine :

Quand on veut étudier les hommes, il faut regarder près de soi ; mais pour étudier l'homme, il faut apprendre à porter sa vue au loin ; il faut d'abord observer les différences pour découvrir les propriétés.

Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*, chap. VIII

Lévi-Strauss fait de cette maxime qu'il cite souvent² sa devise d'anthropologue. A travers l'étude de l'homme dans toute sa diversité sociale et culturelle, il parvient ainsi à découvrir

² Cf. par exemple *La Pensée sauvage*, chap. 9.

des propriétés communes aux différentes sociétés, notamment en montrant que certaines *structures* sociales (parentales, linguistiques, mythologiques, économiques, etc.) se retrouvent dans différentes sociétés. C'est en ce sens qu'on parle de *structuralisme*.

Surtout, Lévi-Strauss s'est rendu compte que la *prohibition de l'inceste* était un phénomène universel. Habituellement, les phénomènes culturels sont relatifs à une société donnée, tandis que ce qui est naturel est universel.

Partout où la règle se manifeste, nous savons avec certitude être à l'étape de la culture. Symétriquement, il est aisé de reconnaître dans l'universel le critère de la nature. Car ce qui est constant chez tous les hommes échappe nécessairement au domaine des coutumes, des techniques et des institutions par lesquelles leurs groupes se différencient et s'opposent. A défaut d'analyse réelle, le double critère de la norme et de l'universalité apporte le principe d'une analyse idéale, qui peut permettre – au moins dans certains cas et dans certaines limites – d'isoler les éléments naturels des éléments culturels qui interviennent dans les synthèses de l'ordre plus complexe. Posons donc que tout ce qui est universel, chez l'homme, relève de l'ordre de la nature et se caractérise par la spontanéité, que tout ce qui est astreint à une norme appartient à la culture et présente les attributs du relatif et du particulier.

Claude Lévi-Strauss, *Les Structures élémentaires de la parenté* (1947)

D'où le paradoxe de la prohibition de l'inceste, qui est une institution culturelle mais qui est pourtant universelle. La définition de la famille ou du clan peut varier considérablement d'une société à une autre, mais à chaque fois il est strictement interdit d'épouser un membre de ce clan. De très rares sociétés tolèrent l'inceste, mais elle est alors réservée aux chefs et elle est clairement présentée comme une exception. Le fait qu'elle constitue une exception montre donc bien, une fois de plus, que la règle s'applique habituellement dans ces sociétés : « l'exception confirme la règle ».

La prohibition de l'inceste n'est ni purement d'origine culturelle, ni purement d'origine naturelle ; et elle n'est pas, non plus, un dosage d'éléments composites empruntés partiellement à la nature et partiellement à la culture. Elle constitue la démarche fondamentale grâce à laquelle, par laquelle, mais surtout en laquelle, s'accomplit le passage de la nature à la culture. En un sens, elle appartient à la nature, car elle est une condition générale de la culture, et par conséquent il ne faut pas s'étonner de la voir tenir de la nature son caractère formel, c'est-à-dire l'universalité. Mais en un sens aussi, elle est déjà la culture, agissant et imposant sa règle au sein de phénomènes qui ne dépendent point d'abord d'elle. Nous avons été amené à poser le problème de l'inceste à propos de la relation entre l'existence biologique et l'existence sociale de l'homme, et nous avons constaté aussitôt que la prohibition ne relève exactement, ni de l'une, ni de l'autre. Nous nous proposons, dans ce travail, de fournir la solution de cette anomalie, en montrant que la prohibition de l'inceste constitue précisément le lien qui les unit l'une à l'autre.

Mais cette union n'est ni statique ni arbitraire et, au moment où elle s'établit, la situation totale s'en trouve complètement modifiée. En effet, c'est moins une union qu'une transformation ou un passage : avant elle, la culture n'est pas encore donnée ; avec elle, la nature cesse d'exister, chez l'homme, comme un règne souverain. La prohibition de l'inceste est le processus par lequel la nature se dépasse elle-même ; elle allume l'étincelle sous l'action de laquelle une structure d'un nouveau type, et plus complexe, se forme, et se superpose, en les intégrant, aux structures plus simples de la vie psychique, comme ces dernières se superposent, en les intégrant, aux structures, plus simples qu'elles-mêmes, de la vie animale. Elle opère, et par elle-même constitue, l'avènement d'un ordre nouveau.

Lévi-Strauss, *Les Structures élémentaires de la parenté*

Lévi-Strauss déduit de ce constat que l'interdiction de l'inceste est la coupure par laquelle l'homme institue une culture qui le sépare de la nature. L'inceste, qui est aussi selon Lévi-Strauss le fondement de l'exogamie et de l'échange, est donc le point de départ de toute société humaine et de toute culture. Ceci explique sa paradoxale universalité : elle est universelle car la culture elle-même est un phénomène universel parmi les hommes.